

Chalon sur Saône, le 28/06/21

Objet : REINSCRIPTION GROUPE ADULTES NAGEURS
Saison 2021/2022

P.J. : Fiche de réinscription
Tableau horaire des activités

Un dossier complet, c'est :

- Le paiement de l'adhésion
- Fiche d'inscription complétée
- Certificat médical ou attestation sur l'honneur
- La carte d'entrée de la dernière saison

Madame, Monsieur,

Notre pays vient de traverser une période inédite. Les mesures sanitaires, exceptionnelles, imposées ont provoqué un arrêt d'activité pendant de longues semaines.

Les mesures gouvernementales de sortie de confinement nous ont autorisé à relancer la saison au-delà du 31 mai, fin habituelle de notre saison.

Les créneaux sont en nombre limité mais permettent de concilier votre retour dans les bassins et les besoins des usagers de l'Espace Nautique en période estivale.

En complément et compte tenu de ces circonstances, les membres du Comité Directeur de notre club ont fait le choix de :

- Vous proposer un **dédommagement** au titre de la saison écoulée (date de validité : 11 septembre 2021)
- **Ne pas augmenter les adhésions** de la saison 2021-2022, et ceci pour la troisième saison consécutive.

3 séances maximum par semaine : 184 €

3 séances maximum / compétiteur par semaine : 224 €

Nous vous donnons la possibilité de vous réinscrire **en priorité** pour la nouvelle saison, et ce jusqu'au **01 août 2020**. Le tableau horaire des activités est modifié pour tenir compte des contraintes diverses qui s'imposent à nous.

Les dossiers **complets et signés**, sont à déposer au local du club aux heures d'ouverture. A cette occasion, nous examinerons votre situation individuelle : Paiements effectués au titre de la saison précédente, dédommagement afin de déterminer le montant dû au titre de cette nouvelle saison.

Horaires d'ouverture : 9h00 – 12h00 et 15h30 – 19h30 à compter du 19 juillet 2021.

Nota : Il peut être utile de prendre rendez-vous dans ces horaires notamment si vous êtes éloigné de nos bureaux.

La reprise des activités 2021/2022 est fixée à la semaine débutant le lundi 6 septembre 2021.

Patrick TRIOEN, Président du CN Chalon

Certificat médical :

Vous devrez fournir un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique du sport ou de la natation ou de la natation en compétition ou de l'aquagym (selon l'activité pratiquée) datant de moins de 3 ans.

Dans la période intermédiaire, il vous appartient de faire une auto évaluation de santé à l'aide du formulaire « QS-SPORT » (document CERFA n°15699*01).

Si vous avez répondu « non » à l'ensemble des questions du questionnaire, il vous sera demandé de signer une attestation sur l'honneur confirmant ces réponses.

A défaut, un certificat médical de moins d'un an doit-être fourni.